



Sergio
06 42 98 50 56

Gyro-viens... Gyro-tourne

CGV

boutiquegyrotraining.fr

gyrotraining.fr

La société **SLD synergie** de nom commercial **Gyro training** propriétaire du site www.gyrotraining.fr et de la boutique www.boutique-gyrotraining.fr est inscrite au registre du commerce sous le numéro RCS 521 353 524 00015. Son adresse postale est 1 chemin du Bas Launay 35 170 Bruz et son adresse de courrier électronique est contact@gyrotraining.fr.

Toute prise de commande au titre d'un produit figurant au sein de la boutique en ligne du site www.gyrotraining.fr et de la boutique www.boutique-gyrotraining.fr suppose la consultation et l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente. Le clic de validation de la commande implique une pleine acceptation des présentes. Ce clic à valeur de "signature numérique".

❖ **Objet**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de biens proposés par Gyro training au consommateur.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restrictions ni réserves à l'ensemble des ventes de prestations de services proposés par Gyro training, à savoir : location de matériel récréatif et de loisirs avec ou sans coach, à tous types de clients professionnels, ci-après dénommés le « Client », à l'occasion d'évènements organisés par ce dernier.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation de ces prestations sauf dérogation formelle et expresse de Gyro training.

Conformément à la réglementation en vigueur, Gyro training se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement d'un contrat, d'une convention.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande auprès de Gyro training. Elles sont aussi téléchargeables sur les sites Gyro training.

❖ **Confirmation de commande**

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie d'e-mail à l'adresse indiquée par le consommateur au sein du bon de commande.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Gyro training, que si elles sont notifiées par écrit, 10 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par Gyro training, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente, sera de plein droit acquis à Gyro training et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

❖ **Conditions de paiement**

Gyro training se réserve le droit de demander un acompte de 40 % au moment de la commande, réglé soit par chèque à l'ordre de Gyro training, soit par virement bancaire ou postal. Le règlement du solde s'effectue le jour de la prestation par chèque à l'ordre de Gyro training, soit par virement bancaire ou postal.

Dans certains cas, le paiement se fera selon l'échéancier convenu entre le Client et Gyro training lors de la négociation commerciale, en fonction, notamment, de la nature et du volume des prestations fournies. Cet échéancier sera mentionné sur la facture qui sera adressée au Client par Gyro training.

Sauf indication expresse portée sur la facture, aucun escompte ne sera accordé.

❖ **Retard de paiement**

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard seront calculées au taux de 4% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture.

Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à Gyro training, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Gyro training par le Client, sans préjudice de toute autre action que Gyro training serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le retard de paiement imposera de plein droit l'application des termes du paragraphe « Clause résolutoire ».

❖ **Preuve de la transaction**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques www.gyrotraining.fr et de la boutique www.boutique-gyrotraining.fr dans des conditions raisonnables de sécurité sont considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

❖ **Informations sur les produits**

Tous les efforts ont été faits pour s'assurer de l'exactitude des informations présentées sur LE SITE VENDEUR. LE VENDEUR ou ses fournisseurs ne sont néanmoins pas responsables des conséquences, incidents, dommages spéciaux résultant des transmissions électroniques ou de l'exactitude de l'information transmise même dans le cas où LE VENDEUR ait eu connaissance de la possibilité de tels dommages.

❖ **Durée de validité de l'offre et du prix de celle-ci**

Nos prix sont valables pour la journée

❖ **Modalité des prestations**

- Les prestations sont assurées au lieu indiqué en référence produit sur le bon de commande et uniquement sur les zones géographiques que nous desservons.
- Le lieu de rendez-vous – RDV – est indiqué dans le mail de confirmation de Gyro training des disponibilités de la date et du créneau horaire.
- Les prestations débutent et se terminent aux horaires convenus sur le cahier des charges. La durée de la prestation ne pourra être allongée si le client arrive au point de rendez-vous en retard. Les prestations sont obligatoirement encadrées par un ou plusieurs coachs selon le nombre de participants, le lieu et le type de prestation.
- Le remboursement d'une prestation s'effectue selon les critères ci-dessous :
 - Décès familial – un justificatif doit être fourni –
 - Intempéries (pluie, neige, verglas) le jour et sur le lieu de la prestation – Gyro training sera le seul en mesure d'opter, 2h avant la prestation –
 - Activité déconseillée par le coach après l'initiation, au regard des risques encourus
 - Si aucune date ou créneau horaire n'est possible sur la période de vacances scolaires, sur l'année
 - Aucun remboursement ne sera réalisé pour tout autre motif, tel qu'un nombre de participants par rapport au bon de commande
- Une majoration du prix du bon de commande peut-être exigée, si :
 - La prestation déborde en raison d'un retard du client au lieu de rendez-vous – Majoration proportionnelle au

- prix du bon de commande et à la durée de prolongation de la prestation -
- Le nombre de participants est supérieur au nombre inscrit sur le bon de commande
 - Le bon de commande s'adresse à un « PARTICULIER » alors que les participants sont issus d'une Société, d'une Entreprise, d'une Administration
 - Un code promo n'est pas valide :
 - ◆ Code pour 2 enfants au lieu d'un code pour 1 enfant
 - ◆ Code pour 1 enfant alors que l'enfant a plus de 15 ans
 - Un code promo non conforme à son usage

Gyro training décline toute responsabilité quant au retard éventuel du rendez-vous sur le lieu de la prestation, du fait d'un problème d'ordre humain ou mécanique, d'un accident routier ou des travaux de circulation.

❖ **Droit de rétractation**

Le droit de rétractation ne s'applique qu'aux personnes physiques.

Conformément aux articles L. 120-20, le consommateur « PARTICULIER » dispose d'un délai de sept (7) jours calendaires pour annuler, à ses frais, les produits ne lui convenant pas. Ce délai court à compter du jour de la validation de la commande du consommateur. Toute annulation pourra être signalée au préalable auprès de Gyro training, suivie d'un e-mail adressé à : contact@gyrotraining.fr, accompagné du bon de commande recouvert de la mention : « Bon pour Annulation », de la date et d'une signature.

Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, le consommateur « PARTICULIER » a le choix de demander soit le remboursement des sommes versées, soit l'échange du produit.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le VENDEUR fera tous les efforts pour rembourser le consommateur dans un délai de trente jours.

❖ **Droit d'utilisation**

L'utilisation des marques présentes sur le site est strictement interdite.

❖ **Force majeure**

Aucune des parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit de force majeure. Sera considéré comme un cas de force majeure tout fait ou circonstance irrésistible, extérieur aux parties, imprévisible, inévitable, indépendant de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle aura eu connaissance.

Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai de trois mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à une durée de un mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

❖ **Conditions de garantie**

➤ **Matériel**

Le matériel est garanti dans le cadre d'une bonne utilisation, du respect des consignes indiquées par le coach. Le non-respect de ces consignes entraînera la responsabilité de l'utilisateur.

➤ **Formation**

Gyro training s'engage à réaliser la formation du client lui permettant d'utiliser le matériel dans de bonnes conditions durant la prestation.

❖ **Modalités de fourniture des prestations**

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies à la date ou aux dates fixées par le bon de commande accepté et le paiement réalisé.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Les services seront fournis en France, et plus précisément dans un périmètre géographique désigné selon les termes du bon de commande.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de l'exécution des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 15 jours à compter de la fourniture des prestations pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférant, auprès de Gyro training.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée s'il y a non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Gyro training rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

En cas d'intempéries (pluie, neige, verglas...) autres que les cas de force majeures, les prestations seront maintenues si les conditions le permettent à l'appréciation de Gyro training et selon le souhait des participants. Elles pourront être transférées en INDOOR et réorganisées sous formes d'activités de jeux selon les disponibilités.

En aucun cas ces prestations ne seront remboursées. Elles pourront être reportées dans les 6 mois qui suivent la ou les date(s) initiale(s) des prestations après réinscription du client.

❖ **Obligations des parties**

➤ **Obligations de Gyro training**

Gyro training, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant toute la durée de la prestation.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 3 jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux.

La garantie de Gyro training est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

➤ **Obligations du client**

Le client s'engage à respecter les règles du code de la route et notamment, à ne circuler que sur les trottoirs dans les zones urbaines et sur les parties des axes ou dans les axes signalés par le coach durant toute la durée de la prestation.

Le client s'engage à suivre les consignes et recommandations de l'accompagnateur durant toute la durée de la prestation.

Le client s'interdit toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées au matériel fourni lors de la prestation.

Le Client veillera à ce que les personnes de son entreprise ou invitées par lui aient un comportement général tel qu'ils ne puissent perturber le bon déroulement de la prestation, ni porter préjudice matériel ou commercial à Gyro training.

Le Client sera seul responsable de tous dommages que les personnes de son entreprise ou invitées par lui pourraient occasionner au personnel et au matériel de Gyro training.

❖ **Clause résolutoire**

Toute inexécution totale ou partielle par le client de l'une de ses obligations, pourra entraîner la résolution du contrat en cours et l'exigibilité immédiate des sommes dues à quelque titre que ce soit ainsi que la suspension de toute prestation et la restitution des matériels. La résolution du contrat interviendra de plein droit à l'issue d'une période de 3 jours d'une mise en demeure de payer restée sans effet, sans préjudice des autres droits de Gyro training.

❖ **Non validation partielle**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non validées ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée

❖ **Non renonciation**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans le cadre des présentes conditions générales de ventes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une revendication à l'obligation en cause.

❖ **Loi applicable**

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

En cas de litige ou de réclamation, le consommateur s'adressera en priorité à Gyro training pour obtenir une solution amiable.

❖ **Protection des données personnelles**

Toutes les données que vous nous confiez le sont afin de pouvoir traiter vos commandes. En vertu de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez auprès du VENDEUR d'un droit de rectification, de consultation, de modification et de suppression des données que vous nous avez communiquées. Ce droit peut également être exercé en ligne.

❖ **Litiges**

Toute commande passée par l'intermédiaire du SITE VENDEUR emporte l'adhésion du client, et ce sans aucune restriction, aux conditions générales de vente de SLD synergie « Gyro training ».

Tout différend relatif à la formation, à l'exécution et à la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable dans un délai d'un mois, seront soumis à la juridiction du Tribunal compétent du siège de GYRO TRAINING.

En cas de vente à une personne morale, tout différend relatif à la vente (prix, CGV, produits,...) sera soumis au droit français devant le Tribunal de Commerce du siège social de SLD synergie « Gyro training ».

❖ **Acceptation du client**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à GYRO TRAINING, même s'il en a eu connaissance.

Valider l'ouverture des CGV équivaut à accepter celles-ci.